

C Le diagnostic initial de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communautés de Communes du Pays Houdanais

Dans le cadre de la [Loi sur l'Eau](#) du 30 décembre 2006, les collectivités doivent effectuer le contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif présentes sur leur territoire avant fin 2012.

Conformément à ces dispositions, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) entreprend à partir du 1^{er} janvier 2009, en complément du **contrôle obligatoire des installations neuves**, effectué jusqu'alors dans le cadre des demandes de permis de construire ou de déclaration de travaux, **le diagnostic initial** de l'ensemble des systèmes **existants** sur le territoire de la CC Pays Houdanais, soit environ 2902 foyers.

Dans ce cadre, suite à la nécessité de renouveler le marché de contrôle du SPANC, le Conseil Communautaire du 18 décembre 2008 a attribué le marché à bons de commande à La Lyonnaise des Eaux, dont la proposition s'est révélée être la mieux disante, afin d'assurer, dès 2009, les différentes missions de contrôles des installations sur notre territoire.

Le diagnostic initial, mission principale et la plus importante de ce marché, consiste à effectuer une visite chez tous les usagers concernés afin d'établir un état des lieux du dispositif en place et de vérifier sa conformité en fonction de la réglementation en vigueur.

Plus qu'un simple contrôle, en cas d'absence d'éléments composant le système, de défaillance de fonctionnement ou de non conformité nécessitant une remise en état, cet état des lieux comprend également une préconisation comportant une étude de sol détaillée, permettant de définir le système d'assainissement non collectif le plus adapté au terrain.

Le diagnostic initial est un contrôle obligatoire, facturé au propriétaire, soit 191,88 € TTC.

En cas d'absence au rendez-vous prévu entre le technicien et le propriétaire, le coût de la visite non effectuée fait l'objet d'une intervention facturée au propriétaire, soit 46,42 €TTC. Un autre rendez-vous est proposé ultérieurement.

Compte tenu du nombre d'installations à contrôler sur 4 ans, soit environ 750 diagnostics à réaliser par an, 8 groupes de communes par secteur géographique ont été constitués, comportant approximativement le même nombre d'usagers.

Afin de définir de manière chronologique, sur les 4 ans à venir, l'ordre d'avancement des contrôles sur chacune des communes du territoire, un tirage au sort a été effectué, désignant les communes suivantes pour commencer: Courgent, Boinvilliers, Montchauvet, Mulcent, Boissets, Civry-la-Forêt et Longnes.

Le diagnostic initial en questions : [cliquez ici](#)